



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE:

QUE lors de sa séance ordinaire du 17 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 06-10-2023 modifiant le Règlement numéro 2009-08-04 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

QUE le règlement numéro 06-10-2023 est disponible pour consultation sur le site Internet.

Donné à Saint-Placide, ce 19 octobre 2023.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière